

CONDITIONS GÉNÉRALE DE VENTE

JM Berts Productions

Conditions générales de vente formation professionnelle continue
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 28 27 02129 27 auprès du préfet de région Normandie

Désignation du vendeur:

L'EIRL « JM Berts Productions » est un prestataire photo/vidéo et un organisme de formation professionnelle continue. Son siège social est fixé au 12, rue de l'Eure, 27490 Écardenville sur Eure. JM Berts Productions élabore et dispense des **formations inter-entreprises et intra-entreprises**, dans ses locaux en Normandie et/ou sur l'ensemble du territoire national. Sa déclaration d'activité enregistrée sous le numéro: 28 27 02129 27 auprès du préfet de région Normandie, rend ses activités éligibles à une prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), au titre de la formation continue et du DIF (pour la fonction publique).

Définitions:

- Client : toute personne physique ou morale qui achète la prestation auprès de JM Berts Productions
- Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation
- Formation inter-entreprises : formation dont le contenu est décrit dans le présent catalogue, réalisée dans nos locaux ou ceux de nos partenaires
- Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client sur le site du client ou dans d'autres locaux
- OPCA : les organismes paritaires collecteurs agréés, chargés de collecter et de gérer les contributions obligatoires des entreprises au titre de la formation professionnelle.

Objet et champs contractuel:

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par la EIRL, JM Berts Productions pour le compte d'un Client. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Inscription

Pour chaque action de formation, un devis et une convention de formation est adressé par JM Berts Productions au Client.

Pour les Clients personnes morales: l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, de l'acompte, s'il y a lieu (montant indiqué sur la convention de formation ou le bon de commande) valant

convention de formation) et, d'autre part, de la convention ou du bon de commande (valant convention de formation), signé, daté et revêtu de « Bon pour accord » et du cachet de l'entreprise. Pour les personnes physiques: l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du contrat de formation signé, daté et revêtu de « Bon pour accord », d'autre part, d'un acompte de 30% du prix de la formation. Le versement de cet acompte ne peut être exigé qu'à l'expiration du délai de rétraction de 10 jours qui court à compter de la signature de ce contrat.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Les prix sont indiqués sur le devis et/ou bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation. Ils sont indiqués en euros et hors taxes. Les prix sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toutes les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 8 jours ouvrables, JM Berts Productions se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

Dans des situations exceptionnelles, le règlement peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Le règlement du prix de la formation est effectué par chèque libellé à l'ordre de JM Berts Productions ou virement bancaire, en précisant le numéro de facture, le nom du Client ou de l'entreprise ainsi que son numéro SIREN/SIRET

Règlement prise en charge par un organisme tiers

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient au Client/ Stagiaire :

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné ;
- d'indiquer explicitement sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse.

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à JM Berts Productions avant le premier jour de la formation, L'EIRL JM Berts Productions se réserve la possibilité de refuser de dispenser la formation ou de facturer la totalité des frais de formation au Client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au Client.

Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le Client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

Convocation et attestation de présence:

Une lettre de convocation et un Livret d'accueil indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée au Client. JM Berts Productions ne peut être tenue responsable de la non réception de ceux-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du Stagiaire à la formation.

Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée au Client et/ou au Stagiaire après chaque formation.

Annulation, report, cessation anticipé, absences:

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du participant ou du responsable de l'inscription doit être notifiée par écrit (courrier postal ou mail) à JM Berts Productions, et parvenue au moins 15 jours avant le début du stage. En cas de demande d'annulation survenue moins de 8 jours avant le début de la formation, JM Berts Productions facturera 50% du coût pédagogique du stage. En cas d'absence au stage, JM Berts Productions facturera la totalité du coût pédagogique de la formation. Par ailleurs, JM Berts Productions se réserve le droit d'annuler un stage, jusqu'à 8 jours avant la date de ladite prestation, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant, et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, JM Berts Productions s'engage à prévenir chaque participant par mail, et à lui proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session de la formation concernée. JM Berts Productions ne pourra être, également tenu responsable à l'égard de ses Clients en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident de l'intervenant, les grèves ou conflits sociaux externes à l'EIRL JM Berts Productions, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'EIRL JM Berts Productions. Le Client en est informé par mail, aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation du fait de JM Berts Productions. En cas d'annulation définitive de la formation par JM Berts Productions, il est procédé au remboursement des acomptes perçus le cas échéant. En cas de réalisation partielle par JM Berts Productions, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

Propriété intellectuelle et copyright:

L'EIRL JM Berts Productions est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à l'EIRL JM Berts Productions et à Jean Michel Berts.

Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par l'EIRL JM Berts Productions et Jean Michel Berts, est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

Descriptif et programme des formations:

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication:

JM Berts Productions, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par la JM Berts Productions au Client. JM Berts Productions s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par JM Berts Productions comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise JM Berts Productions à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant. Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir eu accès au

cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

Protection et accès aux informations à caractère personnel:

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et de le tenir informé des offres de service de JM Berts Productions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Droit applicable et juridiction compétente:

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et l'EIRL JM Berts Productions à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. Tout litige entre le Client et l'EIRL JM Berts Productions, relatif à l'interprétation des présentes, ou de l'exécutions des contrats ou au conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent.

Organisme de formation: JM Berts Productions

12 rue de l'Eure 27490 Écardenville sur Eure - 07 77 33 32 60 SIREN: 352 348 015 - NDA: 28 27 02129 27